



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey-Chambertin, le 14 juin 2021

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le dossier de déclaration visant à la réduction de section du lit mineur de la Boïse à Saint Philibert présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Référence : 2021_06_DDT

Madame la Directrice,

Par courriel, reçu le 27 mai 2021, vous m'avez transmis le dossier, au titre des rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, prévoyant la création de deux banquettes de diversification de la Boïse au droit d'un ancien lavoir à Saint Philibert présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Le dossier a ainsi été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, du 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin ;
- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique ;
- Disposition IV-7 : Pérenniser les travaux en lits mineurs déjà engagés.

Il a également été étudié sa compatibilité avec le SDAGE et du PDM RM 2016-2021, contenant notamment :

- Orientation Fondamentale 0 : S'adapter aux effets du changement climatique ;
- Orientation Fondamentale 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- Orientation Fondamentale 5B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ;
- Orientation Fondamentale 6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
- Ainsi que les dispositions :
 - o 0-01 : Mobiliser les acteurs des territoires pour la mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique ;
 - o 5B-04 : Engager des actions de restauration physique des milieux et d'amélioration de l'hydrologie ;
 - o 6A-08 : Restaurer la morphologie en intégrant les dimensions économiques et sociologiques.

Le principe du projet consiste à réduire la largeur de la Boïse, afin de diversifier les habitats aquatiques et de mettre en concordance le lit d'étiage avec son débit estival. Il permettra de retrouver une largeur de lit sensiblement identique à celui en amont (7 m contre 1.5 m) et limiter l'envasement du site qui est actuellement constaté. Il est à noter qu'il n'y aura pas d'impact hydraulique en hautes eaux.

La CLE de la Vouge donne un avis favorable à la réduction de section du lit mineur de la Boïse à Saint Philibert présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Copie à :

- Monsieur le Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Copie pour information à :

- Monsieur le Maire de la commune de Saint-Philibert

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge